Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Formation des agents en contrats aidés
- Approbation du plan de financement

Le conseil est informé que, dans le cadre des obligations de formation en externe des agents en contrat unique d'insertion, la Commune a sollicité une aide financière de l'ADI.

La formation proposée a pour objectifs :

- De préparer à l'accès à l'emploi dès la fin du contrat
- D'acquérir des compétences associées
- De développer les capacités liées à l'emploi
- D'accompagner à la validation des acquis et de l'expérience.

Mairie des Avirons

La demande concerne **23 stagiaires** à raison de **80 heures** de formation pour un coût de **3.35 € de l'heure.**

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Coût total : 6 164.00 €

Financement :

=> ADI 70 % : 4 314.80 €
=> Commune 30 % : 1 849.20 €

Le conseil est invité à :

- ⇨ Approuver le principe de la formation proposée
- ⇨ Le cas échéant approuver le plan de financement correspondant
- ⇨ Autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à solliciter l'attribution des fonds correspondants dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇨ Approuve le principe de la formation proposée
- ⇨ Approuve le plan de financement correspondant, tel que ci-dessus visé
- ⇨ Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à solliciter l'attribution des fonds correspondants dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons